

## ANNEXE V Organisation de la formation

## Annexe V a - Grille horaire

BTS Communication		Horaire de 1 <sup>ère</sup> année			Horaire de 2 <sup>e</sup> année			Cycle de deux ans (1)
		Semaine	a (2)	b (2)	Semaine	a (2)	b(2)	Total heures (3)
1. Cultures de la communication (4)		4	3	1	4	3	1	240
2. Langue vivante A		3	2	1	3	2	1	180
3. Culture économique, juridique et managériale (5)		4	4	0	4	4	0	240
4. Enseignement professionnel		11	8	3	10,5	8	2,5	645
Détail EP	Contribution à l'élaboration et au pilotage de la stratégie de communication (bloc 1) (6)	4	3	1	4	3	1	240
	Conception et mise en œuvre de solutions de communication (bloc 2) (6)	4	3	1	3,5	3	0,5	225
	Accompagnement du développement de solutions media et digitales innovantes (bloc 3) (6)	3	2	1	3	2	1	180
5. Atelier de professionnalisation (7)		6	6	0	6	6	0	360
<b>Total</b>		<b>28</b>	<b>23</b>	<b>5</b>	<b>27,5</b>	<b>23</b>	<b>4,5</b>	<b>1 665</b>
<b>Enseignements facultatifs</b>								
	Langue vivante 2	2	2	0	2	2	0	120
	Entrepreneuriat	2	2	0	2	2	0	120
	Accès des étudiants aux ressources documentaires et informatiques de l'établissement	3	3	0	3	3	0	

(1) Compte tenu du stage et de la période d'examen, le volume horaire du cycle pour l'étudiant est calculé sur une base théorique de 60 semaines de cours effectif.

(2) a : cours en division entière, b : travaux dirigés en effectifs réduits

(3) Le total des heures étudiant sur la durée du cycle est fourni à titre indicatif.

(4) Le contenu de l'enseignement de Cultures de la communication peut conduire à définir un profil spécifique pour un professeur de Lettres ou nécessiter de faire appel à un autre professeur disposant